

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

11 juin 2013

Dossier complet le

11 juin 2013

N° d'enregistrement

F07413P0103

1. Intitulé du projet

AMÉNAGEMENT D'UN CAMPING

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom PÉPIN

Prénom JULIE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrains de camping et caravanning permanents	Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 200 emplacements.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une aire naturelle de camping, tournée autour d'un habitat écologique et de l'utilisation d'énergies renouvelables. Ce projet se compose d'hébergements déclinés en gîtes, tipis et yourtes, situés sur la partie est du Domaine de Vergnolas. La capacité d'accueil est prévue pour une soixantaine de personnes.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs sont d'être autonomes en électricité, de limiter les impacts paysagers et environnementaux au maximum en faisant des zones ponctuelles d'habitat intégré aux paysages et peu énergivores (végétalisation, matériaux locaux...) et peu productrices de déchets. La gestion des effluents est prévue par un assainissement autonome par filtration et bassins écologiques. Ce secteur bénéficie de l'installation d'un centre équestre qui est une activité complémentaire à celle proposée ici.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur plusieurs années. La première phase consiste au défrichement du terrain aux emplacements nécessaires pour le camping et le montage saisonnier des tipis, et en la remise à niveau d'un espace de convivialité collectif en structure bois et de yourtes existantes. Dans un second temps, un bâtiment d'accueil en bois sera construit, ainsi que des yourtes supplémentaires et un gîte d'accueil en paille pour 4 personnes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire naturelle de camping comptera :

- un bâtiment d'accueil faisant signal en bordure de route; et situé à proximité du parking.
- 7 emplacements de camping pour tentes. Les équipements nécessaires seront abrités dans des constructions en ossature et bardage bois : 3 toilettes sèches, 2 bacs à laver, un local poubelles, 2 lavabos, 2 douches à eau chaude solaire. On trouvera un wc et une douche adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- des hébergements type yourtes : une grande existante; construction de quatre nouvelles yourtes de diamètre intermédiaire et adaptées PMR.
- des tipis : au nombre de trois maximum, ces structures seront démontées hors saison.
- un gîte d'accueil pour 4 personnes : le bâtiment sera construit en ossature bois avec remplissage en bottes de paille. Il sera adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite.
- un espace de convivialité collectif pour l'ensemble des hébergements. Cet espace existant est constitué d'une structure bois partiellement close par bardage bois de couleur naturelle et couverte d'une étanchéité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE dans le cadre d'un permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	99 350m2
Surfaces bâties	356,2m2
Nombre de places de parking	24
Nombre de logements permanents	6
Nombre de logements démontés chaque saison	3
Nombre d'emplacements de camping	7

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2 rue des
Clédières de Vergnolas
lieu-dit Vergnolas
87 150 CUSSAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 50' 24" E Lat. 45° 40' 47" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Prairie, bois de saules, zone humide, emplacements d'habitats de camping légers (tentes, tipis démontés périodiquement, yourte)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Révision de la carte communale de Cussac par arrêté préfectoral du 14/08/2012.
(opposable aux tiers depuis le 06/09/2012)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE bassin Adour Garonne
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	prélèvements sur le cours d'eau dont la source est sur le terrain pour stockage et filtration en eau potable pour les campeurs. impact faible puisque l'eau est seulement distribuée en bidons (limitant la consommation)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	les bois à éclaircir sur le terrain fourniront les matériaux de construction pour le bâtiment d'accueil par exemple
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	des bottes de paille seront nécessaires pour le remplissage de l'ossature bois du gîte, et de l'argile (faible quantité) pour réaliser des enduits
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	en cas de mauvais fonctionnement du système de phyto-épuration mis en place uniquement
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	en cas de pollution lourde de la source d'eau sur laquelle l'eau traitée pour être potable est prélevée
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	les regroupements de personnes se feront à l'espace de convivialité principalement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	en cas de dysfonctionnement du système de compostage des déchets organiques uniquement
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	centre équestre à proximité
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	balisage ponctuel des cheminements du camping par des bornes solaires au sol, lumières de fonctionnement des campeurs
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	hameau de Vergnolas à proximité
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	système de phyto-épuration des eaux usées des douches solaires et bacs à vaisselle, rejets ponctuels après filtration sur le terrain existant
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	production de déchets non dangereux : déchets organiques compostés, collecte et tri sélectif des autres déchets
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	intégration des constructions (de faible hauteur) dans le cadre paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	terrains non cultivés et non construits actuellement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact, considérant que :

- le nombre de personnes accueillies est faible en regard du seuil de la catégorie 45 (60 personnes environ)
- l'impact bâti est extrêmement limité (moins de 1% du terrain concerné)
- les constructions seront intégrées au paysage, utiliseront des matériaux locaux et écologiques (donc chantier propre également)
- la gestion des énergies et des déchets sera dans un esprit de consommation minimale et visant l'autonomie



projet



Aménagement d'un camping
demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact

Adresse: 2 rue des Clédières de Vergnolas 87150 CUSSAC
Cadastre: Section E Parcelles n°239,240,868,961,962,965
Maître d'ouvrage: Julie / Rémy PÉPIN
Maître d'œuvre: b.ip (bureau d'intervention sur le paysage)
16, rue Picaud 24300 NONTRON
Date: 04 Juin 2013

Plan de situation

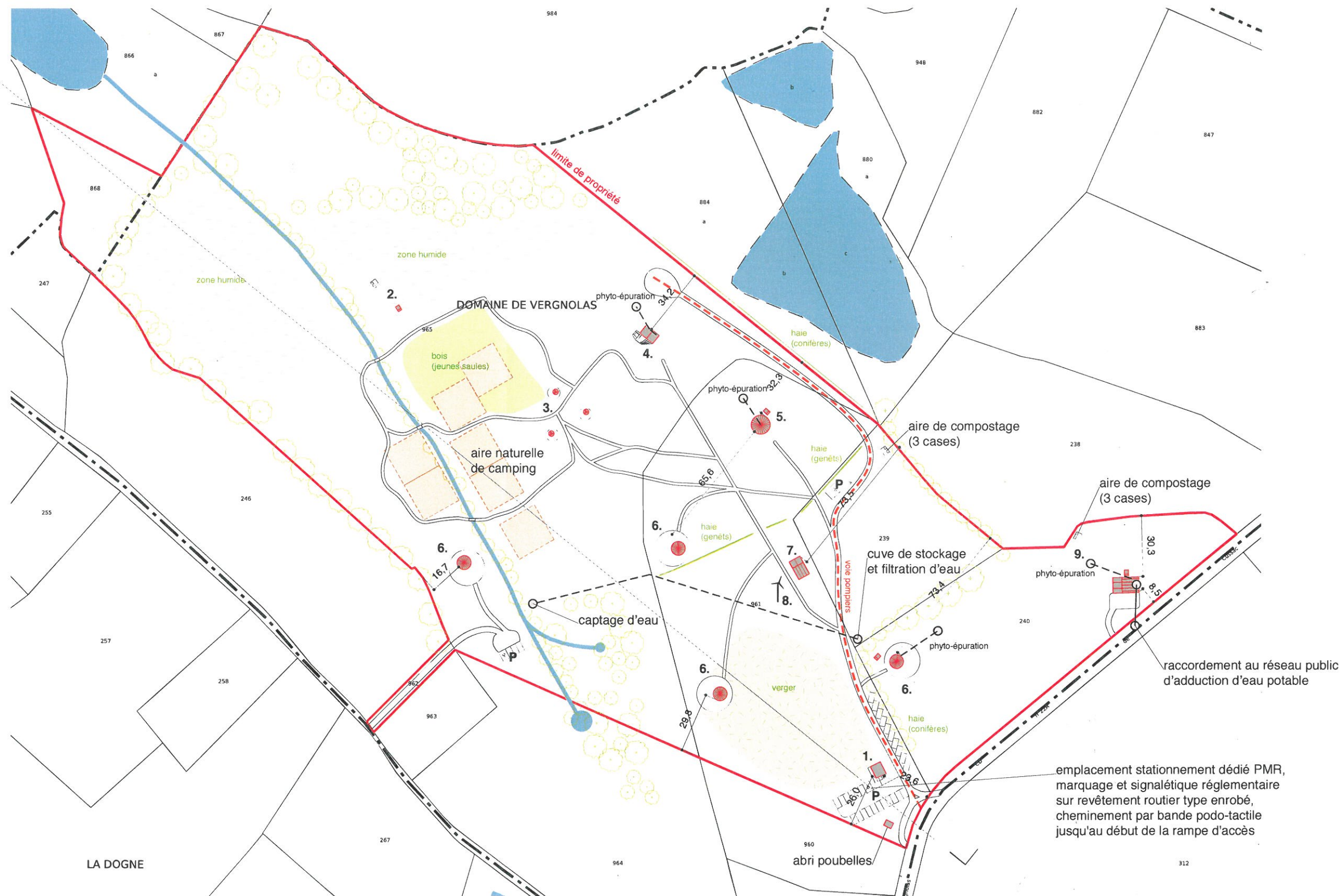
annexe 8.2

Echelle 1/50.000

01

bureau d'intervention sur le paysage
architecture, design, paysage
b.ip
16, rue André Picaud 24300 Nontron
t: 05 53 60 74 25
e: b.ip@wanadoo.fr w: bippook.com

1. accueil (ossature bois, remplissage paille)
2. bloc toilettes sèches + aire de compostage
3. maximum 3 tipis (structures démontables)
4. bivouac (cuisine collective et sanitaires)
5. grande yourte + module toilettes sèches
6. moyenne yourte
7. grange/atelier (ossature bois)
8. éolienne
9. gîte 4 personnes (construction paille)



Aménagement d'un camping
demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact

Adresse: 2 rue des Clédiers de Vergnolas 87150 CUSSAC
Cadastre: Section E Parcelles n°239,240,868,961,962,965
Maître d'ouvrage: Julie / Rémy PÉPIN
Place de l'Eglise 87150 ORADOUR SUR VAYRES
Maître d'œuvre: **b.ip** (bureau d'intervention sur le paysage)
16, rue Picaud 24300 NONTRON
Date: 04 Juin 2013

Plan de masses **état projeté**

annexe 8.4

Echelle 1/2000

bureau d'intervention sur le paysage
architecture, design, paysage

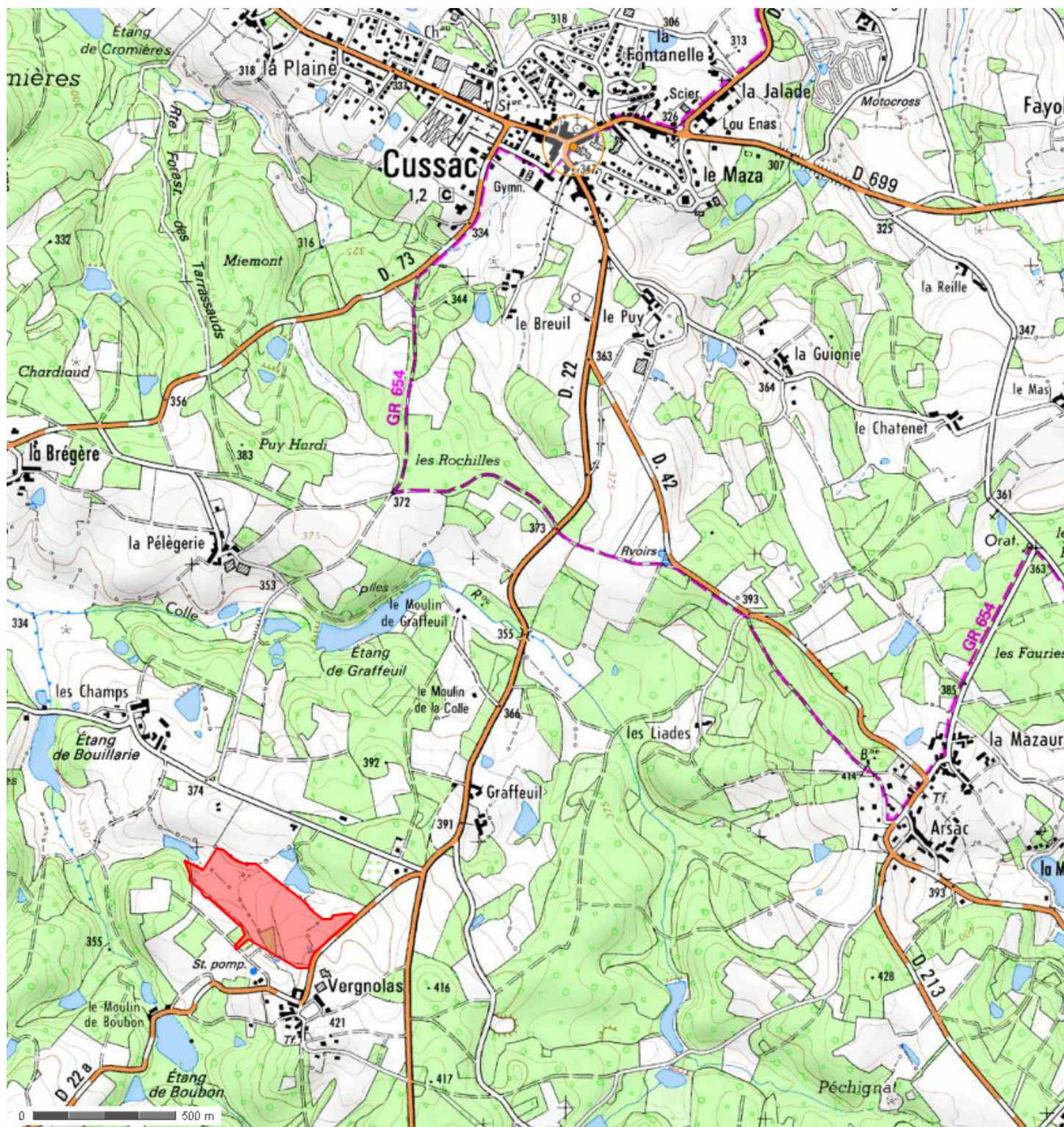
b.ip
16, rue André Picaud 24300 Nontron
t: 05 53 60 74 25
e: b.ip@wanadoo.fr w: bippook.com

04



Aménagement d'un camping demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact		Plan des abords du projet	annexe 8.5
Adresse:	2 rue des Clédiers de Vergnolas 87150 CUSSAC	Echelle 1/2000	05 bureau d'intervention sur le paysage architecture, design, paysage b.ip 16, rue André Picaud 24300 Nontron t: 05 53 60 74 25 e: b.ip@wanadoo.fr w:bipbook.com
Cadastre:	Section E Parcelles n°239,240,868,961,962,965		
Maître d'ouvrage:	Julie / Rémy PÉPIN		
Maître d'œuvre:	Place de l'Eglise 87150 ORADOUR SUR VAYRES b.ip (bureau d'intervention sur le paysage) 16, rue Picaud 24300 NONTRON		
Date:	04 Juin 2013		

F07413P0103



Longitude : 0° 51' 00.8" E
Latitude : 45° 41' 31.4" N